

SWISS **B**ASEBALL AND **S**OFTBALL **F**EDERATION



 **swiss** olympic | MEMBER

# SBSF REGLEMENT LICENSE 2013

**en vigueur dès 15.12.2012**

**(modifié par l'AG du 15.12.2012)**

# Règlement License

|  |    |
|--|----|
| I. Principes généraux  | 3  |
| A. LicenseLicenses   | 3  |
| B. Compétence  | 3  |
| C. Domaine d'application   | 3  |
| D. Droits des détenteurs d'une license   | 3  |
| E. Règlements/Amendes/Taxes  | 3  |
| II. License  | 4  |
| A. Généralités   | 4  |
| B1. Statut des joueurs   | 4  |
| B2. Classes d'âge  | 5  |
| B3. Règle "Springer"   | 5  |
| C. Joueurs moins de 18 ans   | 6  |
| D. Joueurs espoir  | 6  |
| E. License des joueurs   | 6  |
| F. Citoyens suisses / Citoyens de l'UE (selon accords bilatéraux I et II) /<br>Etrangers avec permis C | 6  |
| G. Baseball/Softball suisses (BBCH/SBCH)   | 6  |
| H. Etrangers   | 7  |
| I. Professionnels  | 7  |
| J. Changement de club/Règle pour la libération de joueur   | 7  |
| K. Refus de license  | 7  |
| L. Falsification de listes de joueurs  | 7  |
| M. Exceptions  | 7  |
| III. Licences pour coach   | 7  |
| IV. Licences pour arbitres   | 9  |
| A. En général  | 9  |
| B. Nombre d'arbitres par team  | 9  |
| C. Règlement arbitre   | 9  |
| V. Administration  | 9  |
| A. License   | 9  |
| B. Délais pour la demande de licenses  | 10 |
| D. Contrôle des documents  | 10 |

## **I. Principes généraux**

### **A. Licenses**

Il existe les licenses suivantes au sein de la SBSF

- Licenses de joueur/euse
- Licenses de coaches
- License d'arbitre

### **B. Compétence**

La commission technique (CT) est compétente pour les licences de joueurs et de coaches selon A. Elle nomme pour cette tâche un responsable officiel.

La commission arbitrale est compétente pour l'octroi des licences d'arbitre.

### **C. Domaine d'application**

Toutes les dispositions de ce règlement sont valables pour toutes les ligues de la SBSF - sauf si cela est expressément mentionné autrement - et sont à comprendre tant pour les femmes que pour les hommes.

### **D. Droits des détenteurs d'une license**

Les personnes sans license ne peuvent participer ni occuper aucune fonction dans un match de championnat de la SBSF.

Les exceptions aux conditions édictées dans ce règlement ne peuvent être accordées que par le comité central sauf si mentionné autrement. Le CC est en outre compétent pour toute nouvelle demande de license, si celle-ci a été refusée ou retirée.

### **E. Règlements / Amendes / Taxes**

Par l'obtention d'une license, le joueur, respectivement l'équipe, le coach et le club acceptent tous les règlements, les amendes et les taxes de la SBSF.

## II. License

### A. En général

Chaque joueur désirant participer à un championnat organisé par la SBSF doit avoir une licence. Un joueur n'est autorisé à jouer que pour un seul club. **Exception** : les joueurs des catégories Juniors (U12, U15, U18) et les joueurs U20 peuvent jouer pour un autre club avec l'autorisation de leur propre club.

Les joueuses avec une licence de softball LNA sont autorisées à jouer en softball LNA et dans toutes les ligues de baseball.

### B1. Statuts des joueurs

Il existe les statuts suivants :

Pour Baseball et Softball (Softball uniquement pour les femmes)

- A: Citoyens suisses / Citoyens de la principauté du Liechtenstein
- B: BBCH ou SBCH
- C: Coach
- D: Etrangers de l'UE
- E: Etrangers hors UE
- Z: License Blanko

Pour Baseball 2ème Ligue, Cadets et Juvéniles

2 licences Blanko peuvent être délivrées par club (Licences Z). Tous les autres joueurs doivent disposer d'une licence correspondant à leur ligue.

Les joueurs avec une Licences Z ne peuvent pas lancer.

## B2. Classes d'âge

Les classes d'âge suivantes sont autorisées de jouer dans les ligues ci-après :

|                | Baseball   |        |         |              |               | Softball     |               |
|----------------|------------|--------|---------|--------------|---------------|--------------|---------------|
|                | Juvenilles | Cadets | Juniors | Lg. Régional | Lg. Nationale | Lg. Débutant | Lg. Nationale |
| Baseball - U12 | X          | X      |         |              |               |              |               |
| Baseball - U15 |            | X      | X       | X            |               |              |               |
| Baseball - U18 |            |        | X       | X            | X             |              |               |
| Baseball - U20 |            |        |         | X            | X             |              |               |
| Softball - U12 | X          | X      |         |              |               | X            |               |
| Softball - U15 |            | X      | X       | X            |               | X            | X             |
| Softball - U18 |            |        | X       | X            | X             | X            | X             |
| Softball - U20 |            |        |         | X            | X             | X            | X             |

### Exceptions:

#### Baseball

L'accord du comité central est nécessaire pour jouer avec une licence U15 en ligue national.

La demande doit être signée par les parents et le responsable du club. La responsabilité de leur engagement incombe au manager / au club.

Avant de donner l'accord le comité central peut arranger un jeu en ligue Cadets ou ligue régionale.

#### Softball

L'approbation de la CT-Softball est nécessaire pour les joueuses de Softball de moins de 12 ans pour l'engagement de jouer dans la ligue softball ligue national A.

La demande doit être signée par les parents et le responsable du club. La responsabilité de leur engagement incombe au manager / au club.

## B3. Règle „Springer“:

Chaque joueur est autorisé à jouer au maximum 5 matchs dans une ligue supérieure sans devoir fournir la licence de la ligue correspondante. En cours de saison, le passage d'une ligue supérieure à une ligue inférieure n'est pas autorisé. La CT peut toutefois accorder des autorisations exceptionnelles s'il n'y pas d'influence sur les play offs, etc.

Dès la 6ème participation d'un joueur dans une ligue supérieure, le club doit l'inscrire sur la liste de joueurs de la ligue plus élevée et doit actualiser deux nouvelles listes. Si un joueur rejoue dans une ligue inférieure après avoir joué 6 fois en ligue supérieure – que le changement des listes de joueurs ait été fait ou non - le match et tous les matchs suivants

sont perdus par forfait. L'entière responsabilité quant à l'application de cette règle incombe à l'équipe, respectivement au club. La CT procède par pointage ou réagit en cas de soupçon.

Les joueurs U20 et Junior sont traités sur un pied d'égalité concernant les possibilités d'engagement. Tous les joueurs U20 et Junior peuvent jouer un nombre illimité de matchs en ligues supérieures.

### **C. Joueurs moins de 18 ans**

Les joueurs qui n'ont pas encore 18 ans révolus, ou qui atteignent cet âge durant la saison de championnat, sont considérés comme Junior.

### **D. Joueurs espoir (U20)**

Les joueurs de 18 ans révolus, et qui fêtent leur 20ème anniversaire dans l'année de la saison de championnat concernée, sont considérés comme joueurs espoir. Les joueurs plus âgés ne sont autorisés à jouer que dans une seule ligue (exception: règle Springer !)

### **E. License**

Des licences ne peuvent être accordées qu'aux personnes avec l'un des statuts suivants:

- Citoyens suisses
- Frontaliers
- Etrangers résidant en Suisse (1 an minimum)
- Etrangers, en particulier ceux résidant pour une courte durée, qui prennent part au championnat pour une durée minimum de 2 mois.
- Joueurs d'équipes étrangères, qui ont obtenu de la SBSF l'autorisation de participer au championnat suisse, et qui sont de ce fait considérés comme joueurs suisses.

### **F. Citoyens suisses / Citoyens de l'UE (d'après les accords bilatéraux I) / Etrangers avec permis C**

Les citoyens suisses / citoyens de l'UE et les étrangers avec permis C obtiennent une licence avec laquelle ils peuvent jouer selon les conditions décrites sous II B1 + B2.

### **G. Baseball / Softball suisses (BBCH/SBCH)**

Les étrangers (hors UE) obtiennent une licence B en tant que joueur de baseball suisse, respectivement de joueuse de softball suisse s'ils remplissent une des conditions suivante:

- soit ils présentent un permis de séjour B, et ont pris part au championnat de la SBSF depuis au moins trois ans
- soit ils ont leur résidence principale en Suisse, jusqu'à leur 10ème anniversaire au plus tard.
- soit ils habitent en Suisse depuis 5 ans.

Les joueuses de Baseball suisse, resp. de Softball suisse, sont considérées comme des citoyennes suisses (exception : pitcher)

## **H. Etrangers (ETR)**

Les étrangers qui ont leur résidence principale en Suisse et les frontaliers peuvent être licenciés en tant qu'étranger.

Les autres étrangers, en particulier ceux résidant pour une courte durée, peuvent être licenciés s'ils participent au minimum deux mois au championnat. Aucune licence pour étranger n'est établie après le 31 juillet.

## **I. Professionnels**

Les joueurs de baseball ou de softball professionnels n'obtiennent une licence qu'à partir du moment où la CT leur a redonné un statut d'amateur.

## **J. Changement de club / Règle pour la libération de joueur**

Le changement de club des joueurs n'est autorisé que jusqu'au 31 juillet.

Les joueurs d'un club comportant plusieurs équipes dans une même ligue peuvent sans limitations jouer dans toutes ces équipes.

La libération d'un joueur ne peut être refusée que pour des raisons précises. Ces raisons sont des dettes envers le club ou le retard dans la restitution de biens appartenant au club. Le club qui refuse la libération d'un joueur doit pouvoir justifier sans ambiguïté sa position par écrit, à savoir la prouver.

Si la libération du joueur n'a pas lieu dans un délai de 14 jours, ou si la CT n'est pas informée des raisons d'un refus de libération du joueur dans ce délai, la CT peut ordonner la libération du joueur à la demande de l'autre club.

## **K. Refus d'une licence**

Une licence est refusée si les documents fournis sont incomplets, ou si leur authenticité est mise en doute. La CT peut exiger les documents originaux ou leurs copies certifiées afin de les examiner. Les licences qui ont été établies sur la base de faux documents ou de documents falsifiés peuvent être invalidées par la CT.

## **L. Falsification de listes de joueurs**

Les falsifications de listes de joueurs sont sanctionnées d'une défaite par forfait, sous réserve de mesures supplémentaires de la FSBS.

## **M. Exceptions**

La CT est compétente pour les cas exceptionnels concernant les règles établies dans ce paragraphe II.

## **III. Licences Coach**

Chaque club doit avoir, pour chaque équipe qui participe au championnat officielle de la SBSF un (1) personne avec une licence de coach valable selon les demandes de la ligue.

Seulement un coach avec une licence de coach ou une licence pour joueur de la SBSF peut coacher une équipe pendant un match de championnat.

Pour obtenir une licence de coach SBSF, le coach doit réunir les critères selon le type de licence.

### Critères des ligues:

| Ligue / équipe                   | à partir de 2014 | But à partir de 2024            |
|----------------------------------|------------------|---------------------------------|
| LNS                              | Type Licence D   | Type Licence B*                 |
| LNA                              | Type Licence D   | Type Licence A                  |
| LNB                              | Type Licence D   | Type Licence B                  |
| 1ère Ligue                       | Type Licence D   | Type Licence D                  |
| U18                              | Type Licence D   | Type Licence C                  |
| U15                              | Type Licence D   | Type Licence D                  |
| U12                              | Type Licence D   | Type Licence D                  |
| Cadre Nationale Seniors Softball |                  | A + Entraîneur Espoir Nationale |
| Cadre Nationale Seniors Baseball |                  | A + Entraîneur Espoir Nationale |
| Cadre Nationale U18              |                  | A + Entraîneur Espoir Nationale |
| Cadre Nationale U15              |                  | A + Entraîneur Espoir Nationale |
| Cadre Nationale U12              |                  | A + Entraîneur Espoir Nationale |
| Academy-Coach                    |                  | A + Entraîneur Espoir Régional  |

\*= aussi longtemps qu'il existe qu'une ligue de softball

Lors de l'inscription au championnat d'une équipe (délais selon SBSF) le coach doit être indiqué, qui a une licence de coach valable à ce moment.

Des exceptions peuvent être accordées pour une saison pendant deux années.

**Annexe :** (n'est pas contrôlé par le règlement)

### Critères conforme aux type de licence :

La commission d'formation définit les exigences pour obtenir les différents type de licence.

#### Type Licence A:

Cours Jeunesse et Sport Baseball/Softball WB2 Achevé et valide au moment de l'inscription de l'équipe

#### Type Licence B:

Cours Jeunesse et Sport Baseball/Softball WB2 achevé et valide au moment de l'inscription de l'équipe

#### Type Licence C:

Cours Jeunesse et Sport Baseball/Softball WB1 achevé et valide au moment de l'inscription de l'équipe

#### Type Licence D:

Cours de base baseball Jeunesse et sport et valide au moment de l'inscription de l'équipe

Entraîneur régional/local en accord avec les status de Suisse Olympic.

## IV. Licences pour arbitres

### A. En général

Les arbitres doivent être en possession d'une licence d'arbitre donnant droit à la direction de matchs. La commission arbitrale délivre ces licences après la formation appropriée.

### B. Nombre d'arbitres par équipe

Pour chacune de ses équipes participant à un championnat officiel de la FSBS, chaque club doit fournir au minimum un team d'arbitres complet, selon les exigences de la ligue concernée.

### C. arbitre

Le règlement "Arbitre" contient toutes les dispositions et les conditions nécessaires pour l'obtention de la licence d'arbitre. Il précise également les éventuelles sanctions en cas de défaut de licences ou de team d'arbitres incomplet.

## V. Administration

### A. License

Les frais pour chaque licence doivent être payés en avance.

Chaque joueur doit être inscrit par le club dans OPASO. Les modifications d'adresse sont également effectuées directement par le club dans OPASO.

Pour obtenir une licence, le club doit inscrire le joueur sur une liste de joueurs et générer cette liste online.

Pour être légitimé, un joueur doit apparaître sur une liste de joueurs imprimée.

**Pour une nouvelle license, les documents suivants doivent être soumis au bureau:**

#### - pour un citoyen suisse

1. la déclaration de soumission signée
2. Si il été déjà eu une licence à l'étranger, un document de libération international (formulaire CEB pour les fédérations de la CEB, ou un e-mail pour les fédérations non-membre de la CEB) ou un document écrit et signé du président certifiant que la demande a été faite.

#### - pour les étrangers

1. la déclaration de soumission signée

2. une copie du passeport ou une copie du permis de séjour
3. un document de libération international (formulaire CEB pour les fédérations de la CEB, ou un e-mail pour les fédérations non-membre de la CEB) ou un document écrit et signé du président certifiant que la demande a été faite.
4. un document du club, signé du président, certifiant que le joueur prendra part au championnat pour une durée minimum de 2 mois.

- **pour les étrangers U18**

1. la déclaration de soumission signée
2. une copie du passeport ou une copie du permis de séjour

## **B. Délai pour les demandes de licences de joueurs**

Les licences de joueurs peuvent être demandées avant et durant la saison de championnat, sauf exceptions. Durant la saison de championnat, la FSBS s'engage à délivrer les licences de joueurs dans les trois jours ouvrables après réception de la demande, pour autant que tous les documents soient mis à disposition. Les joueurs sont autorisés à jouer dès qu'ils figurent sur la liste de joueurs.

## **D. Contrôle des documents**

La CT est autorisée à bloquer l'octroi d'une licence aussi longtemps qu'un doute subsiste quant à la véracité des données inscrites sur le formulaire de demande ou des documents joints.